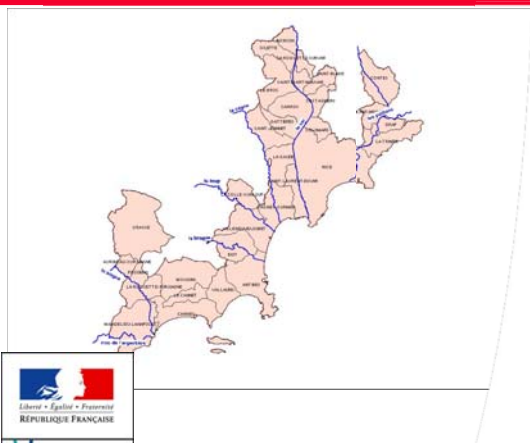


Directive Inondation TRI « Nice - Cannes - Mandelieu »

Réunion CDRNM du 20 janvier 2014

Préfecture des Alpes Maritimes



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Points abordés

Dans la continuité des éléments présentés à la CDRNM
du 14 septembre 2012

- Rappel du contexte et des grandes étapes de la Directive Inondation
- La cartographie du TRI :
 - modalités de son élaboration
 - retour sur la consultation et validation
- Premières pistes pour définir :
 - le périmètre de la stratégie locale
 - ses grands objectifs
 - les modalités de l'élaboration

Discussion



Directive inondation, stratégie nationale et plan de gestion à l'échelle du bassin



Les enjeux de la Directive Inondation

Objectif : réduire les conséquences dommageables des inondations et préserver la compétitivité économique des territoires :

- En augmentant la sécurité des populations et des biens exposés ;
- En stabilisant sur le court terme et en réduisant à moyen terme les dommages liés aux inondations
- En réduisant le délai de retour à la normale des zones sinistrées (résilience).

Démarche itérative qui est révisée tous les 6 ans. Elle repose sur des principes nationaux qui sont à décliner au niveau des bassins.



Le processus de mise en œuvre

- La directive inondation se décline en **plusieurs étapes** en vue d'aboutir à une **gestion objective et priorisée**.
 - **comptabiliser les enjeux** puis d'**identifier les zones** où il y a le plus d'enjeux exposés (évaluation préliminaire des risques d'inondation fin 2011 + identification des TRI fin 2012) - **réalisé**
 - **Ensuite, cartographier les risques** dans ces zones pour préciser la vulnérabilité des enjeux pour trois niveaux d'événement (2013-2014) – **en cours au niveau régional, réalisé sur le TRI du département 06**
 - Enfin, de mettre en œuvre une **stratégie locale de gestion** des risques pour chaque TRI sur un **périmètre plus large**, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations (2014-2015 pour mise en œuvre 2016-2021) - **à venir en cohérence avec la définition du cadre national (stratégie nationale -SNGRI) et de bassin (Plan de gestion - PGRI)**

Plusieurs outils, mais une seule politique

La démarche n'a pas vocation à remplacer les outils existants.

Elle fournit un cadre et une connaissance permettant une mise en cohérence et une utilisation optimale de tous les outils de prévention des inondations (PPRI, PAPI, PCS...).

Elle implique l'association de l'ensemble des parties prenantes.

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

3 objectifs :

- Sécurité des personnes et des biens
- Réduction du coût des dommages
- Facilitation du retour à la normale



4 défis :

- Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrages pérennes,
- Mieux savoir pour mieux agir,
- Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires ,
- Apprendre à vivre avec les inondations.

➔ **Publication à venir (début 2014) – élément d'entrée du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et des stratégies locales (SLGRI)**



Plan de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin

Quelques repères pour son élaboration :

- Déclinaison de la stratégie nationale à l'échelle du bassin
- Applicable à l'ensemble du bassin (dans et hors TRI)
- Élaboration technique et co-construction des objectifs par TRI avec les parties prenantes
- Premier projet à l'automne 2014 et approbation du PGRI fin 2015

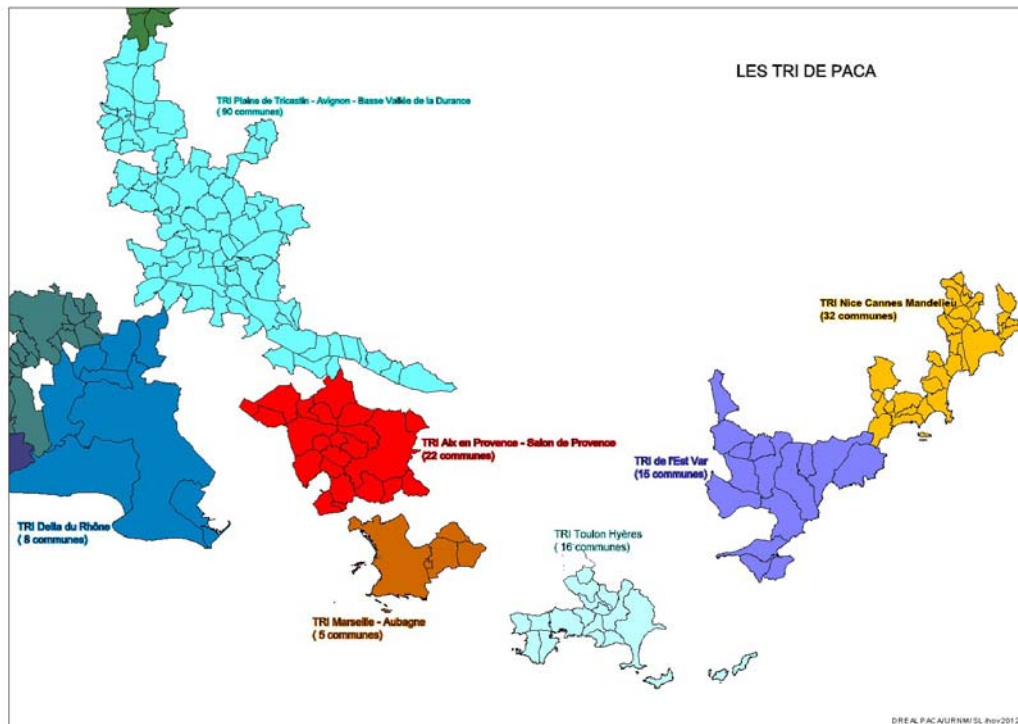


➔ **Le processus d'élaboration vient de débuter – pilotage DREAL de bassin en collaboration avec les services régionaux et départementaux ainsi que les parties prenantes**



Des stratégies locales de gestion du risque d'inondation sur les TRI

Réalisation pour chaque TRI d'une ou plusieurs stratégies locales de gestion sur un périmètre étendu pour relever les défis de la stratégie nationale et du PGRI et répondre aux spécificités des territoires concernés.

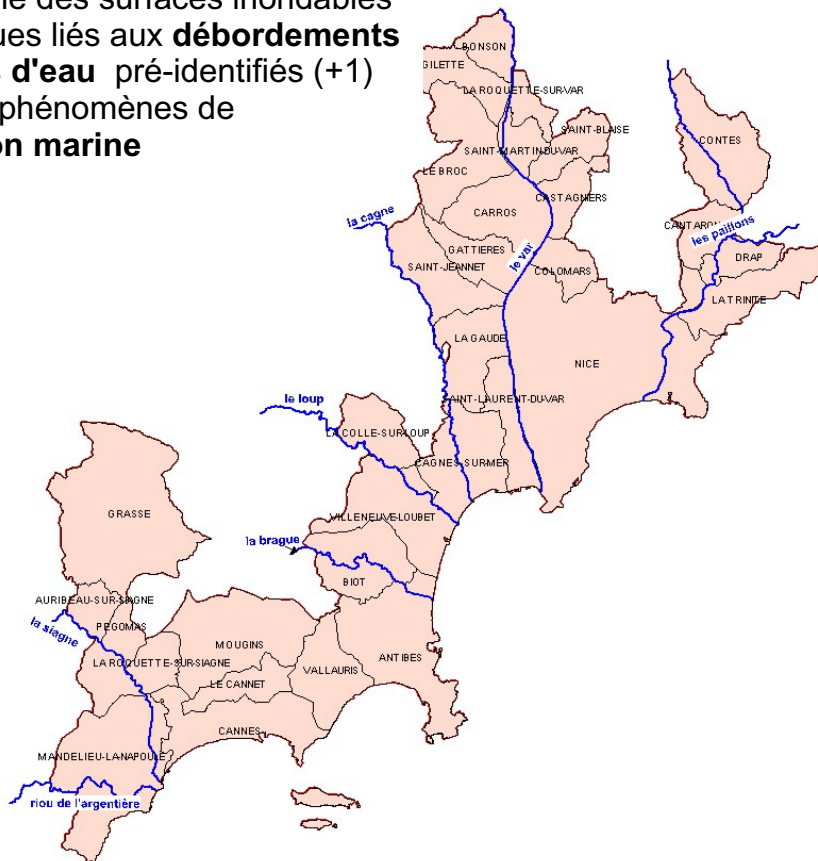


Cartographie du TRI « Nice – Cannes - Mandelieu »



Périmètre du TRI

Cartographie des surfaces inondables et des risques liés aux **débordements de 7 cours d'eau** pré-identifiés (+1) **----** et aux phénomènes de **submersion marine**



Arrêté du PCB du 12 décembre 2012

11

Principes généraux de cartographie

- **Débordement de cours d'eau** : 5 types de cartes produites / cours d'eau à partir des études existantes et de modélisations
 - **Carte 1** : cartographie événement **Fréquent** (10 -30 ans) ; études, REX et modélisations
 - **Carte 2** : cartographie événement **Moyen** (100 – 300 ans) ; PPRI
 - **Carte 3** : cartographie événement **Extrême** (>1000 ans) ; modélisations
 - **Carte 4** : carte de **synthèse**
 - **Carte 5** : carte de **risques**
- **Submersion marine** : 6 types de cartes produites
 - **Idem cours d'eau** + cartographie événement moyen avec prise en compte du changement climatique

Échelle : 1/25 000ème

12

La cartographie des TRI

La submersion marine

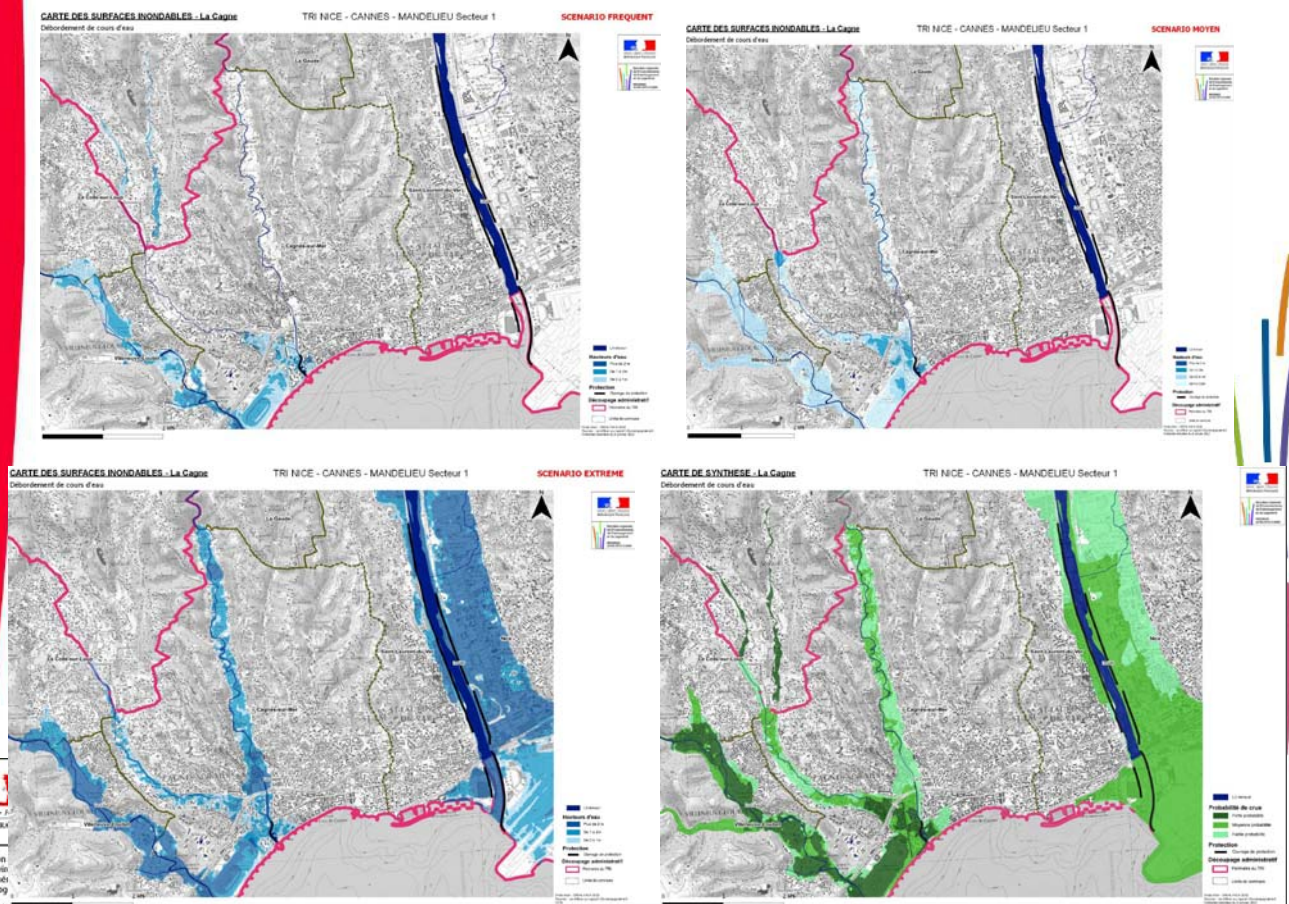
- 4 cartes de surfaces inondables produites
- La méthode : superposition d'un niveau marin statique à la topographie (méthode choisie identique pour tous les TRI de la façade méditerranéenne).
- 4 niveaux marins retenus :
 - Événement fréquent : 1,30m
 - Événement moyen : 2m
 - Événement moyen + prise en compte du changement climatique : 2,40m
 - Événement extrême : 2,80m
- Niveaux validés par le Préfet du Bassin Rhône Méditerranée – Homogénéité / façade méditerranéenne



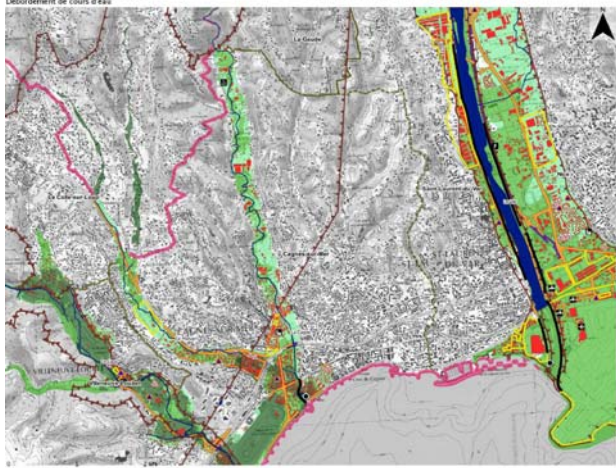
13

La cartographie des TRI

Le contenu : l'exemple de la Cagne



14



Population et emplois impacts par les surfaces inondables par débordement de cours d'eau

TRI de NICE	Populations permanentes en 2015	Taux d'habitants saisonniers	Evénement extrême			Evénement moyen			Evénement fréquent		
			Personnes permanentes	Personnes saisonnières	Personnes impactées	Personnes permanentes	Personnes saisonnières	Personnes impactées	Personnes permanentes	Personnes saisonnières	Personnes impactées
Antibes	74 120	1,36	290	166	856	543	563	529	345	346	1 161
Aurélien-sur-Seigne	2442	0,24	34	6	111	+ 20	0	9	31	6	111
Biot	3460	0,34	397	69	120	301	62	103	851	100	201
Bonnes	665	0,54	0	+ 5	120	35	86	146	55	80	161
Cagnes-sur-Mer	47 141	0,52	3175	804	1670	698	2201	2201	1270	3902	4947
Cannes	71204	2,06	48	110	276	1667	2070	4488	111	340	1770
Capriote	1228	0,11	0	+ 5	+ 5	+ 20	+ 5	+ 20	+ 5	+ 5	+ 5
Carros	11000	0,37	0	+ 5	+ 5	46	6204	6274	42	6112	6335
Caseneuve	1842	0,36	0	+ 5	+ 5	123	48	41	102	43	74
Colmars	5200	0,58	0	+ 5	+ 5	173	134	272	167	162	323
Cotignac	7910	0,52	+ 20	112	223	972	470	823	974	588	1686
Châteauneuf	4305	0,22	+ 20	31	161	647	494	818	1468	538	1201
Galéas	4602	0,11	0	+ 5	+ 5	172	106	212	160	161	369
Grasse	1484	0,63	0	+ 5	+ 5	+ 20	+ 5	+ 5	+ 20	+ 5	+ 5
Grasse	11204	0,58	0	+ 5	+ 5	0	+ 5	+ 5	0	+ 5	+ 5
La Colle-sur-Loup	7670	0,58	301	+ 5	16	449	29	90	362	62	107
La Gaude	8621	0,12	0	+ 5	+ 5	+ 20	+ 5	+ 5	28	+ 5	+ 5
La Napoule-sur-Seigne	1462	0,21	162	76	141	411	260	516	201	240	490
La Roque-sur-Croix	951	0,29	0	+ 5	163	17	62	122	85	102	170
La Trinité	16322	0,29	44	31	49	428	158	282	1630	317	601
La Turbie	1017	0,58	0	+ 5	+ 5	+ 20	648	1088	+ 20	544	1088
Le Cannet	42322	0,51	0	+ 5	+ 5	14	26	0	+ 5	+ 5	+ 5
Mandelieu-la-Napoule	22203	2,20	1414	4120	6861	6676	5220	7534	5220	4611	7117
Mandelieu	10917	0,22	0	+ 5	+ 5	+ 20	+ 5	+ 5	0	+ 5	+ 5
Nice	343204	0,44	0	304	668	21627	22224	22223	68048	21627	22641
Pégomas	6800	0,21	80	72	141	2417	433	827	852	367	610
Saint-Basile	399	0,17	0	+ 5	+ 5	73	+ 5	88	+ 5	+ 5	+ 5
Saint-Jeanet	3962	0,29	0	+ 5	+ 5	24	220	431	37	226	440
Saint-Laurent-du-Var	20652	0,3	0	+ 5	+ 5	669	2812	4227	1050	1038	6506
Saint-Martin-du-Var	2076	0,05	0	+ 5	+ 5	112	+ 5	145	107	107	200
Villarsur-Var	20252	1,01	0	+ 5	+ 5	0	+ 5	+ 5	0	+ 5	+ 5
Villeneuve-Loubet	16223	1,54	1176	625	942	1522	551	851	2050	842	1384
TOTAL TRI	678261	16,17	7107	7691	19869	46172	44868	66346	16712	66842	98849

Directive Inondations Bassin Rhône-Méditerranée
 Septembre 2013
Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Nice - Cannes - Mandelieu.
 Cartographie des surfaces inondables et des risques
 --
 Rapport explicatif

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Directive Inondations Bassin Rhône-Méditerranée
 Septembre 2013
Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Nice - Cannes - Mandelieu.
 Cartographie des surfaces inondables et des risques
 --
 Résumé non technique

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Usages et objectifs des cartographies des TRI

- **Approfondissement et harmonisation de la connaissance**
- Premier **support d'évaluation des conséquences des inondations**, en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- Éléments de **sensibilisation du public** dans le domaine des inondations
- Les usages pressentis :
 - Événement extrême : planification de la crise et aide à la décision pour l'implantation d'ouvrages stratégiques et sensibles
 - Événement moyen : aménagement du territoire, planification de la crise
 - Événement fréquent : réduction de la vulnérabilité



Les cartes de l'événement moyen ne se substituent pas aux cartes d'aléa PPRI.

Retour sur la consultation

- Du 15 septembre au 15 novembre 2013 ;
- Réunion de consultation à Nice le 24 octobre 2013
- 7 avis reçus (5 CL, 1 syndicat, 1 CCI) - principales remarques :
 - Confusion en zonage PPRI et événement moyen
 - Incohérences ponctuelles entre les enveloppes des divers événements et caractère perfectibles des cartographies
 - Faiblesse des niveaux retenus / submersion marine ; quid ruissellement ?
 - Non prise en compte de certains travaux hydrauliques
 - Absence de certains enjeux et mention d'erreurs dans les tableaux
 - Volonté d'une implication des acteurs locaux dans la future SLGRI
- Modifications réalisées : cartes de risques de la Siagne, du Var et des Paillons
- Examen des cartes modifiées en comité inondation de bassin le 6 décembre 2013

Approbation des cartes par le préfet de bassin le 20 décembre 2013



Vers la stratégie locale...



Quelques précisions...

■ L'articulation avec les outils existants

- **TRI et PPRI** : pas de modification des règles d'élaboration ou d'application des PPRI approuvés selon qu'une commune est située ou non dans un TRI.
- **TRI et PAPI** : les PAPI restent l'outil privilégié pour la programmation des actions à conduire dans un bassin-versant. Les PAPI engagés continuent. Au sein d'un TRI, ils constitueront les plans d'action de gestion du risque d'inondation des stratégies locales. En dehors des TRI, les PAPI et les projets de PAPI seront poursuivis.

■ Les financements

- Les stratégies locales seront le cadre prioritaire des financements de l'Etat.
- En dehors du périmètre des stratégies locales, maintien du soutien de l'Etat aux initiatives locales.



Définition et mise en œuvre des stratégies locales

- **Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion** : la réduction des conséquences dommageables des inondations dans le TRI ne peut s'exercer que sur **un territoire plus large** qui est celui **des stratégies locales**.
- **Les stratégies locales sont donc nécessaires** partout où il y a un TRI : elles se déclinent en fonction des besoins du territoire
- Elles s'inscrivent **dans la continuité des démarches en cours**, elles complètent ou renforcent les dispositifs de gestion existants sans se substituer à eux (« *stratégie* » des PAPI)



Définition et mise en œuvre des stratégies locales

- Elles nécessitent un **coordonnateur** afin de faire coopérer de manière pertinente des maîtres d'ouvrage
- Leur définition tient compte des réalités des situations vécues : antériorité ou absence de gestionnaires, plans de gestion existants...

➔ **Définition des périmètres, des grands objectifs et du calendrier d'élaboration en 2014**

➔ **Un interlocuteur privilégié de l'Etat par stratégie locale**



SLGRI : quelques éléments clés

- Travailler à l'échelle d'un territoire plus cohérent afin de répondre à des enjeux communs
- Mettre en place les échanges entre les différents animateurs (mutualiser, rationaliser en moyens et compétences)
- Consolider la gouvernance et s'orienter vers de nouveaux champs de compétences complémentaires aux actions déjà menées ou en cours
- Renforcer la logique de solidarité face aux risques (amont-aval/urbain-rural) en intégrant le littoral
- Synergie avec les autres politiques publiques au premier rang



Les caractéristiques du TRI de Nice

- Un TRI recoupant plusieurs unités géographiques - techniques et administratives ;
- Un territoire qui a subi plusieurs inondations importantes...mais qui ont incité les parties concernées à créer des dynamiques locales ;
- Des structures de gestions actives (syndicats de rivières...) soutenues par les collectivités : nombreux PAPI ou projets de PAPI en cours ;
- Des synergies départementales et régionales avec des instances de concertation et des financements des conseils généraux et régionaux ;



Quelle stratégie locale pour le TRI de Nice ?

Faisabilité d'envisager une seule stratégie

Intégration des enjeux du territoire et mobilisation des structures existantes pour :

- poursuivre les actions existantes ou en cours en matière de réduction du risque inondation ;
- mettre en cohérence les actions des différents partenaires, développer des aspects transverses comme la gestion de crise, fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire ;
- hiérarchiser les objectifs et planifier les actions.



Stratégies locales : rôle du coordonnateur

Les stratégies locales nécessitent un **coordonnateur** afin de faire coopérer de manière pertinente l'ensemble des acteurs et des maîtres d'ouvrage pour réaliser la programmation des actions

- Le coordonnateur **anime** le processus d'élaboration de la stratégie locale avec les acteurs locaux (validation du diagnostic, définition des objectifs...) en partenariat avec l'Etat ;
- Il **fédère** les acteurs concernés autour d'une dynamique de réduction des conséquences négatives des inondations sur le territoire ;
- Il **coordonne** la mise en œuvre des programmes d'actions qui découlent de la stratégie locale ;
- Il **n'est pas** le maître d'ouvrage de l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par la suite.



Modalités de travail pour l'élaboration des stratégies locales

Un premier travail à conduire en 2014 :

- avec le concours d'un comité local (à constituer) animé par un coordonnateur (à identifier) en partenariat avec l'État (DDT et DREAL)
- un calendrier en deux phases :
 - premier semestre : premières pistes de travail à esquisser
 - deuxième semestre : finalisation des périmètres, grands objectifs et délais d'élaboration des stratégies

Plusieurs territoires pressentis en fonction :

- des actions déjà en cours : PAPI, PPRI
- des lieux d'échange et de programmation existants (ex : CDRN)
- des unités géographiques et des entités administratives



Calendrier pour les stratégies locales d'ici 2021

2013 2014 Nov. 2014 2015 2016 2017 2018 2019 ...

Co-construction des objectifs
par TRI avec les parties
prenantes
=
Objectifs des stratégies
locales

Élaboration des
stratégies locales

Mise en œuvre des
stratégies locales

Constitution du COPIL par préfet pilote

Préfiguration du COPIL

Arrêté nov. 2014 (PCB)
Liste des **Stratégies Locales**
(périmètre, objectifs, délais de
d'élaboration des stratégies)

Arrêtés par préfets pilotes
Stratégies Locales



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr